

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens et Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général des diplômes d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales et l'article 5 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Brevet d'Initiation Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. DREYDEMY FRANCOIS
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE

Rectorat de l'académie de Bordeaux
BORDEAUX CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES
INDUSTRIELLES

Vice-président

M. GILLET BENOIT
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée
des métiers des services et de
l'aéronautique Flora Tristan CAMBLANES
ET MEYNAC
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

Membre de l'enseignement

Mme COBA NATALY
PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

Lycée général et technologique Fernand
Daguin MERIGNAC CEDEX
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Mme FAURE LAURE
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Vaclav Havel BEGLES
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 12 mai 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et Concours
Abla ZENATI

